

Communauté
de Communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

2025_099

CHARTÉ ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU SYDED 87

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 septembre 2025.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COMBECAU Pascal, COURTIoux Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DENIZOU Nicole, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
En exercice	62	
Titulaires Présents	44	
Suppléants Présents	7	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	56	

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, MESMIN Michel, NOEL Marie-Thérèse, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel, SAUZIN Anne.

POUVOIRS hors suppléant :

- BARRET-BONNIN Marie-Catherine donne pouvoir à DENIZOU Nicole ;
- DELPEUCH Dominique donne pouvoir à JOUANNY Alain ;
- MARTIN Bernard donne pouvoir à JACQUIER Christian ;
- MAURY Alice donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie ;
- THEVENOT Pierrette donne pouvoir à MOREAU Pierre-Charles.

Excusés : BREGEON Pascal, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur De La Salle, Vice-Président en charge des ordures ménagères s'exprime en ces termes :

La Communauté de communes du Haut Limousin en Marche est engagée dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME sur la période 2022-2025. Ce contrat vient s'adosser au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) adopté par l'EPCI en juin 2021.

En parallèle, le SYDED Haute-Vienne a élaboré une démarche prospective intitulée « SYDED 2035 » dont l'objectif était de définir un projet de territoire et de développement autour de la gestion des ressources et de la transition écologique. Le 21 octobre 2022, le Comité syndical a confirmé ce positionnement sur l'économie circulaire en modifiant l'article 2 des statuts consacrés aux compétences du syndicat puis il a, le 1^{er} mars 2023, adopté le 1^{er} plan d'actions opérationnel pour la période 2023-2025.

Au regard des avancées des deux structures sur la thématique et en cohérence avec les compétences de chacune, il est proposé de définir les rôles de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche et du SYDED Haute-Vienne sur le périmètre de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche.

Le tableau ci-dessous précise les rôles et missions de chacune des structures.

Communauté de communes du Haut Limousin en Marche	SYDED Haute-Vienne
Se positionne comme acteur incontournable sur les thématiques développement durable et ECI sur son territoire.	Établit la stratégie départementale ECI dans laquelle il intègre les Communautés de communes en fonction de leurs avancées sur la thématique.
Est l'interlocuteur privilégié auprès des acteurs du territoire et notamment des élus et des acteurs économiques.	Impulse de nouvelles initiatives en matière d'ECi, en cohérence avec le contexte départemental.
Initie et pilote les projets ECI à l'échelle de son périmètre.	Initie et pilote les projets ECI qui nécessitent une vision et un périmètre, d'action à l'échelle de son périmètre voire au-delà.
Peut être territoire pilote et d'expérimentation pour des actions coordonnées par le SYDED qui auront vocation à terme à être élargies à l'ensemble du territoire SYDED.	Peut s'appuyer sur la Communauté de communes pour déployer et expérimenter de nouveaux projets d'ECi qui auront vocation à terme à être élargis à l'ensemble du territoire SYDED.
Intègre les actions ECI identifiées dans le plan d'actions du SYDED qui pourront être déployées sur le territoire de la Communauté de communes.	Assure le pilotage des actions inscrites au plan d'action ECI SYDED 2035 et au Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en relation étroite avec la Communauté de communes, animateur local des actions fléchées.
Partage la liste des élus référents PCAET des communes afin que les référents soient identiques sur la thématique PCAET/ECi.	Informe et associe la Communauté de communes dès qu'il sollicite les communes de son territoire sur la thématique.
Rôles partagés	
Communication commune avec identification des deux structures afin d'assurer la visibilité de chacune sur les missions qui leurs incombent.	
Participation mutuelle aux travaux ECI de chacune des structures.	
Travail partenarial avec mise en commun des avancées et actions sur la thématique ECI.	
Répartition des missions sur le terrain en fonction des compétences et des moyens	

humains nécessaires.

Le partenariat entre la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche et le SYDED Haute-Vienne est essentiel à double titre : déployer une politique ambitieuse et un objectif commun sur le volet économie circulaire sur leur territoire respectif en mutualisant les moyens mis en œuvre et valoriser le travail entrepris collégalement et par chacune des structures pour peser à l'échelle géographique supérieure.

La convention de partenariat expose les modalités envisagées entre la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche et le SYDED 87.

Vu le CGCT ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 mettant en avant pour la première fois en France le concept d'économie circulaire ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 définissant des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire ;

Vu la délibération 2021-126 du Conseil communautaire en date du 20 septembre 2021 engageant la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche dans la définition d'un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME ;

Vu la labellisation du SYDED en tant que pionnier dans son engagement sur l'économie circulaire par la Commission nationale du label découlant du Ministère de la transition écologique du 8 janvier 2021 ;

Vu la délibération n°2022-38 du Comité syndical du SYDED du 30 juin 2022 validant le projet de territoire économie circulaire SYDED 2035 ;

Vu la délibération n°2022-63 du Comité syndical du SYDED du 21 octobre 2022 modifiant les statuts du syndicat en son article 2 consacré aux compétences afin d'ancrer le positionnement sur l'économie circulaire ;

Vu la délibération n°2023-12 du Comité syndical du SYDED du 1^{er} mars 2023 approuvant le plan d'action opérationnel pour la période 2023/2025 ;

Considérant le Contrat d'Objectif Territorial établi entre la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche et l'ADEME sur les thématiques climat-air-énergie et économie circulaire ainsi que les travaux déjà engagés ;

Considérant l'intérêt pour le territoire du SYDED et celui de l'ensemble des communautés de communes le composant, de s'engager dans une démarche d'économie circulaire pour relever les défis de l'urgence écologique et de maîtrise des coûts, de répondre aux enjeux actuels d'économie des ressources naturelles et de développer les emplois de proximité ;

Considérant le courrier reçu de Monsieur le Président du SYDED Haute-Vienne daté du 21 mars 2023 sollicitant une délibération de la Communauté de communes Haut Limousin en Marche afin d'engager une dynamique territoriale autour de l'économie circulaire ;

Considérant la signature à venir d'une charte d'engagements respectifs entre le SYDED, le SICTOM Sud Haute-Vienne et les 12 Communautés de communes du territoire du syndicat départemental ;

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat définissant les modalités de partenariat envisagées entre la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche et le SYDED 87,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De reconnaître les rôles de chacun, la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche comme acteur incontournable sur les thématiques développement durable et économie circulaire sur son périmètre, le SYDED Haute-Vienne comme leader, animateur et garant de l'économie circulaire sur l'ensemble de son périmètre géographique ;

Article 2 : De solliciter un travail partenarial rapproché entre la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche et le SYDED Haute-Vienne pour toutes démarches à vocation d'économie circulaire, y compris pour l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), dans une perspective de réduction du gaspillage des ressources naturelles et de développement local, source de création d'emplois de proximité ;

Article 3 : D'autoriser le Président à signer la charte d'engagement découlant de la présente délibération dans une dynamique territoriale d'économie circulaire aux côtés du SYDED Haute-Vienne, du SICTOM Sud Haute-Vienne et des 12 Communautés de communes du territoire du syndicat départemental.

Article 4 : De valider le partenariat entre la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche et le SYDED sur la thématique de l'économie circulaire.

Article 5 : D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat, les documents et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Abstention : 8 (BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BOULLE Jean-Claude, HÉRAULT André, OVAN Nicolas, PIVETEAU Michel, SAUZIN Anne, SCHIRA Bruno)

Contre : 2 (MARTIN Francis, MESMIN Michel)

Pour : 46

Adoptée à la majorité

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29 SEP. 2025

ID : 087-200071942-20250922-2025_099-DE



SYDED 2035

Nos ressources, des possibles. Nos territoires, des acteurs.

COM'COM
& SICTOM

Charte d'engagement dans une dynamique territoriale d'économie circulaire

SYDED 2035, c'est un projet de territoire en faveur de l'économie circulaire. Il s'articule autour de 3 postures stratégiques, pour une ambition politique visant à préserver les ressources naturelles et à tendre vers le zéro déchet, tout en continuant d'assurer un service public de gestion des déchets de qualité.



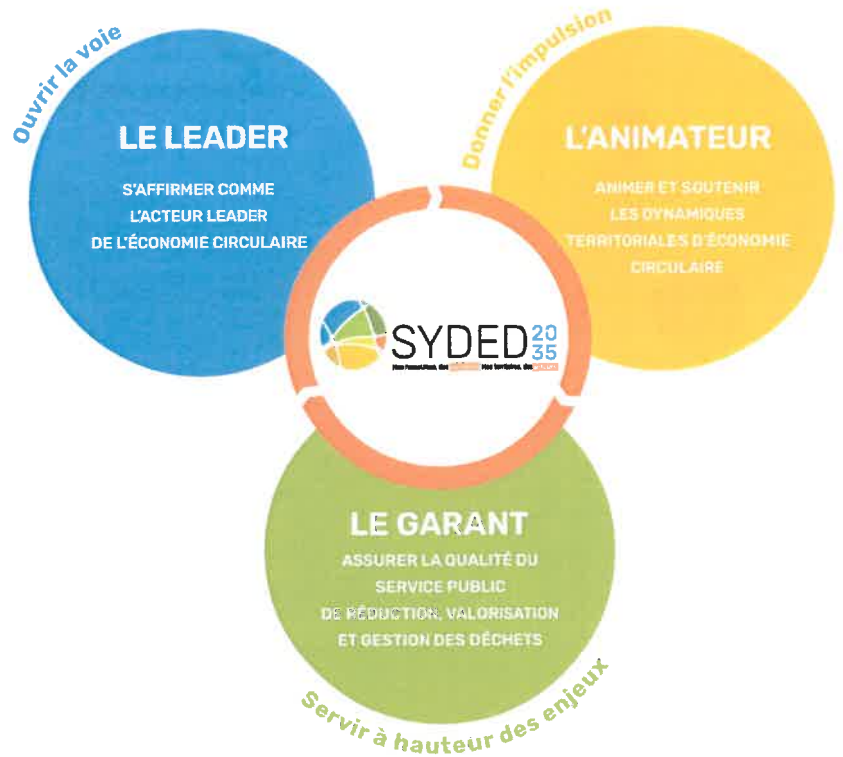
ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Territoire
ENGAGÉ

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LA STRATEGIE SYDED 2035

L'économie circulaire vise à **préserver les ressources naturelles et à tendre vers le zéro déchet**. Elle propose un modèle consistant à multiplier et maximiser **des boucles courtes de production et de consommation** économisant les ressources.

L'économie circulaire vise à **mieux produire**, à **s'approvisionner local et responsable**, à **partager l'usage des objets**, à **recourir à des services plutôt qu'acheter des biens**, à **recycler et valoriser** la matière.



Les 7 piliers de l'économie circulaire

RECYCLAGE

Traiter et valoriser des déchets en vue de leur réintroduction dans de nouveaux cycles de production

APPROVISIONNEMENT ET ACHATS DURABLES

Limitier les rebuts d'exploitation et l'impact sur l'environnement lors de l'extraction et l'exploitation des ressources

ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE

Réparer, réemployer et réutiliser

ÉCO-CONCEPTION

Réduire l'impact environnemental dès la conception jusqu'à la fin de vie d'un produit (bien ou service)

CONSOMMATION RESPONSABLE

Prise en compte des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services) au moment d'effectuer un achat



ÉCONOMIE DE L'USAGE

Privilégier l'usage d'un produit (bien ou service) plutôt que sa possession

SYNERGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Mettre en commun les ressources par des acteurs économiques d'un territoire

S'LOW

LES BÉNÉFICES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ENVIRONNEMENTAUX

Plus de valorisation, et moins d'extraction ! L'économie circulaire est un modèle plus vertueux et moins impactant pour l'environnement

ÉCONOMIQUES

En France, les effectifs de l'économie circulaire représentent 3% de l'emploi global. Elle est également génératrice d'emplois locaux

SOCIAUX

Les nouvelles activités et pratiques collaboratives de l'économie circulaire sont source de lien social

NOS 8 ENGAGEMENTS POUR SYDED 2035

Initier une démarche d'économie circulaire ne peut se faire sans instaurer une réelle dynamique de coopération entre le SYDED et les communautés de communes et SICTOM de son territoire.

En adhérant à cette charte et au travers des huit engagements définis ci-dessous, les collectivités signataires s'impliquent dans un élan collectif visant à faire essaimer les principes et les valeurs de l'économie circulaire auprès de tous les acteurs : habitants, associations, collectivités, entreprises...

SE MOBILISER
POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS
ET LES TRANSFORMER
EN RESSOURCE

METTRE EN RÉSEAU
LES ACTEURS
DU TERRITOIRE

ACCOMPAGNER
LES ENTREPRISES DANS
LA GESTION ET LA PRÉVENTION
DES DÉCHETS

IMPULSER ET SOUTENIR
DES ESPACES DÉDIÉS
À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

GARANTIR
UN SERVICE EFFICIENT
ET MAÎTRISER LES COÛTS

ACCOMPAGNER
LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS
VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

HARMONISER ET
RENFORCER
LA GESTION SUR PLACE, LE TRI
ET LA VALORISATION

ÊTRE EXEMPLAIRE
DANS L'ORGANISATION
INTERNE ET LES PROJETS
PORTÉS



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29 SEP. 2025

ID : 087-200071942-20250922-2025_099-DE

UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS L'ÉCONOMIE

Nous, élus, nous nous engageons !

SYDED

Briance Combade

Briance Sud Haute-Vienne

ELAN

Gartempe Saint-Pardoux

Haut Limousin en Marche

Noblat

Ouest Limousin

Pays de Nexon Monts de
Châlus

Pays de Saint-Yrieix

Porte Océane du Limousin

Portes de Vassivière

SICTOM Sud Haute-Vienne

Val de Vienne

Le 27 juin 2023

